

Initiée par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais au printemps 2006, la révision des chartes des Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut et de l'Avesnois est entrée dans une phase opérationnelle avec la parution des diagnostics de ces deux territoires. C'est l'occasion de rappeler que les élus régionaux ont fixé comme priorité de préserver les richesses patrimoniales et les paysages et de les valoriser dans un projet de développement.

Avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, le Conseil Régional confirme son rôle de chef de file et d'animateur. Parmi ses orientations prioritaires, le maintien des connexions entre des écosystèmes remarquables mais morcelés permettra la conservation de nos milieux et de nos paysages, facilitera la migration des espèces ainsi que la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Les Parcs naturels régionaux concentrent 80 % de la biodiversité sur 21 % de notre territoire ; ils concourront à réaliser la trame verte et bleue durant les vingt prochaines années. C'est dire combien l'enjeu des révisions de chartes est important pour le Nord-Pas-de-Calais, ce que ne manque pas de souligner le Président Daniel PERCHERON.

Voilà pourquoi il est primordial aussi d'associer les collectivités territoriales et les habitants à la procédure de révision. La concertation, la plus large possible, permettra d'harmoniser les exigences de la protection de l'environnement avec les impératifs du développement socio-économique de notre région. C'est de notre communauté de destin qu'il s'agit.

Les diagnostics des territoires des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois et Scarpe-Escaut (aujourd'hui pleinement transfrontalier), à découvrir dans ces documents, dressent un état des lieux des milieux naturels, du patrimoine et de la situation socio-économique. Ce travail collectif nous apporte un éclairage objectif et prospectif sur ces territoires, reposant sur une observation rigoureuse de leurs réalités et de leurs tendances d'évolution, ainsi que des expériences acquises jusqu'à ce jour.

Cet état des lieux nous évitera de plaquer un schéma trop conventionnel sur des réalités territoriales spécifiques. Il permettra au contraire, ensemble, d'atteindre une meilleure qualité de vie et d'assurer un développement harmonieux. La connaissance précise des territoires de parc doit nourrir les débats qui auront lieu en 2007 et 2008, pour déterminer des grands enjeux des futures chartes des Parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut et de l'Avesnois.

René VANDIERENDONCK
Vice-Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
Aménagement du Territoire et Politique de la Ville

C'est dans l'innovation et l'exemplarité que nous abordons notre quatrième révision de charte. Appuyés par l'État et les collectivités territoriales, nous avons en effet choisi de mettre l'accent sur la dimension transfrontalière du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Non seulement nous soulignons cette dimension dans l'esprit qui nous guide de "territoire ouvert" mais nous la revendiquons comme ambition majeure des prochaines décennies.

Quoi de plus illustratif que ce diagnostic pour montrer que notre territoire, nos paysages sont un palimpseste, un parchemin sur lequel on réécrit sans cesse, y compris à une échelle franco-belge ?

Ce diagnostic, certes, est une première étape, un premier pas pour projeter le territoire dans le futur. La connaissance du territoire, de ses atouts comme de ses fragilités est une phase nécessaire pour bâtir ensemble son devenir.

Il synthétise les recherches bibliographiques, les données de terrain, les enquêtes, les informations collectées auprès des partenaires, les productions des groupes de travail et les observations des commissions, ainsi que les riches partenariats développés au long de la mise en oeuvre de la charte de 1998.

Il est le produit d'un travail collectif conduit avec les élus, les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et associatifs, les services de la Région Nord-Pas-de-Calais, du Département du Nord et de l'État, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique), les communautés scientifiques des régions Nord-Pas-de-Calais (Conseil Scientifique de l'Environnement) et wallonne et de l'ensemble des acteurs du territoire, avec le soutien d'Espaces Naturels Régionaux.

Nous avons souhaité dresser un état des lieux proche des préoccupations des habitants, prenant en compte à la fois les spécificités territoriales, régionales et transfrontalières.

D'ores et déjà, la lecture de ce document confirme plusieurs enjeux forts du territoire. Comment promouvoir des projets de développement durable sans nuire aux ressources naturelles, au patrimoine culturel et paysager ? Comment conforter une utilisation économe de l'espace et un urbanisme de qualité ? Comment s'inscrire dans la stratégie nationale et européenne pour la biodiversité ? Comment être innovant et demeurer accessible à l'ensemble des habitants ?

Le travail se poursuit pour se projeter à échéance 2022 et établir les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les engagements de chacun. C'est notre volonté collective de construire sur le territoire avec et pour ses habitants, un projet soutenable et durable.

Daniel MIO
Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut,
Luc COPPIN
Président du Syndicat des Communes Intéressées au Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Anne-Marie STIEVENARD
Présidente d'Espaces Naturels Régionaux

Quel chemin parcouru !

Depuis le protocole d'accord signé en 1983 entre la Région Nord-Pas de Calais et la Région wallonne appelant à la création d'un parc "suprafrontalier"... Depuis les premières rencontres cyclotouristiques (17^e édition en 2008) ou équestres (15^e édition en 2008) des challenges transfrontaliers...

Le projet de territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut s'est tracé une histoire déjà longue, témoin de sa solidité et de sa réalité.

Une nouvelle pierre vient étayer de manière significative ses fondations : un diagnostic transfrontalier.

Ce travail conséquent, préambule à la construction d'un nouveau projet de territoire, a pris une orientation originale, innovante et pilote pour un parc naturel régional, à savoir intégrer la dimension transfrontalière d'un territoire cohérent qui veut, de manière volontariste, faire table rase de la frontière.

Il ne manque pas de mettre le doigt sur les difficultés à recoller certaines données de part et d'autres de la frontière, les traitements statistiques n'étant pas toujours comparables. On ne citera, pour seul exemple, que toutes celles qui se basent sur les entités communales belges fusionnées, les données par "anciens" villages n'étant plus disponibles.

On qualifiera cette démarche de... naturelle. Et pourtant, elle vient se frotter à une procédure par définition nationale qui a, ici, l'opportunité de se confronter aux défis que posent les territoires ruraux transfrontaliers.

Ce diagnostic concrétise, une fois de plus, les ambitions qui animent les promoteurs du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut de s'inscrire dans une démarche de coopération territoriale européenne.

Il constituera un outil privilégié pour définir et construire ensemble une stratégie identifiant enjeux, objectifs et actions à entreprendre pour les prochaines années.

A charge, pour les deux parcs naturels, de faire partager le plus largement possible cette dynamique tant auprès des élus que des acteurs du territoire et des autorités publiques

Avec la volonté de traduire, au quotidien, et pour ses habitants, un projet de développement durable.

Charles PICQ
Président de la Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique),

Daniel WESTRADE
Président du Pouvoir organisateur du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique)